

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 12 décembre 2024**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mme et M. Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Anne-Catherine UMHAUER
Jean-Philippe PRÉVEL, Adjoints au Maire,
Mmes et MM, Pierre WANNER, Mireille FIZET, Rémy IFFRIG, Silvana GIRARD, Dominique
SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Procurations : Sandrine KITTLER donne procuration à Éric SCHWEITZER
Jean-Claude EISENMANN donne procuration à Philippe STURCHLER
Catherine SIMON donne procuration à Anne-Catherine UMHAUER
Hubert DUBS donne procuration à Geneviève BALANCHE
Nathalie PETITHORY donne procuration à Mireille FIZET

Secrétaire de séance : M. Éric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Le Maire ouvre la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 04.09.2024
3. Vidéoprotection
4. Éclairage parking de la mairie
5. Tracteur
6. La Communauté des Villes Ariane (CVA) : référent commune
7. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement
8. Divers

M. le Maire clôt la séance à 20h45.

Le Maire,
Philippe STURCHLER

Le secrétaire de séance
Éric SCHWEITZER

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

1. Désignation du secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes (article L. 2121-15 du CGCT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- **NOMMER** le secrétaire de séance : M. Éric SCHWEITZER

2. Approbation du procès-verbal du 04.09.2024

Après avoir délibéré le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2024 qui comprenait 6 points et un divers.

3. Vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune de Zimmersheim, à l'instar de la tendance nationale, doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme.

Suite à une étude et en accord avec la gendarmerie de Rixheim, il serait judicieux de mettre en place un système de vidéoprotection aux entrées et sorties du village. La commune d'Eschentzwiller envisage également de mettre place de la vidéoprotection, ce qui permettra de couvrir une grande zone de surveillance.

Monsieur le Maire a rencontré les Adjudants-Chefs LE DOUBLIC et MARTIN à ce sujet. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des caméras aux entrées du village.

Il existe 2 sortes de caméras :

- Caméra de contexte (vision plus large 90°)
- Caméra d'identification (permet la lecture des plaques d'immatriculation)

Les caméras d'identification sont préconisées aux entrées/sorties de village. Une implantation sera proposée par les Adjudants-Chefs LE DOUBLIC et MARTIN

Le transfert des flux vidéos des caméras peut se faire par :

- Liaison 4G
- La fibre
- Le canal radio (préconisé)

Suite à différentes consultations, Zimmersheim sera équipé de 8 caméras : 2 «contexte», 2 «lecture plaques», 1 à 360°, 2 à 180°, 1 camera tube. La transmission des flux vidéos se fera par le canal radio.

La visualisation des caméras se fera par un moniteur qui devra être mis en mairie. Seules 3

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

personnes de la mairie pourront être autorisées à visionner.

A titre indicatif, il faudrait prévoir environ 7 500 euros par an pour la maintenance (et abonnement) des caméras. La maintenance sera offerte les 3 premières années.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi diminuer les actes de délinquance. Pour atteindre cet objectif, la municipalité a sollicité l'État pour une subvention. Une subvention de la dotation des Équipements des Territoires Ruraux 2024 a été accordée pour un montant de **25 080 €**

Hubert DUBS, conseiller municipal, en charge du dossier a consulté 4 entreprises : SPARTE IMS- Services, Home Systems, Lease Protect et EIFFAGE (qui n'a pas donné suite à notre demande).

Tableau récapitulatif

SPARTE IMS-Services	Home Systems	Lease Protect
8 caméras : 2 «contexte», 2 «lecture plaques», 1 à 360°, 2 à 180°, 1 camera tube	10 caméras : 8 «contexte», 2 «lecture plaques»	12 caméras : 9 «contexte», 3 «lecture plaques»
37 301 € HT	32 849 € HT	44 470 € HT

La société SPARTE IMS Services- s'avère être la plus intéressante avec une offre qui s'élève à 37 301 € HT soit 44 761.20 € TTC.

La commune d'Eschentzwiller avec laquelle nous avons travaillé pour la mise en œuvre de la vidéoprotection, notamment sur les emplacements de certaines caméras, a également retenu cette entreprise.

L'objectif de mise en place de ce système de vidéoprotection serait le 1^{er} trimestre 2025.

Après avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de Sparte IMS services d'un montant de 37 301 € HT soit 44 761.20 € TTC
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.
- **VALIDER** que la dépense soit inscrite au BP2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

4. Éclairage public : parking de la mairie

Suite au vieillissement du parc de l'éclairage public, le maire propose le renouvellement des têtes de lampadaires du parking de la mairie.

Une première tranche a été réalisée en 2016 à hauteur d'une centaine de lampadaires, pour un coût de 75 000 € TTC.

Monsieur le Maire souhaiterait donc poursuivre ce renouvellement en changeant l'éclairage du parking de la mairie.

La société ETPE s'avère être la mieux disante. Une subvention a été demandée auprès du Territoire d'Énergie d'Alsace. Notre dossier a été présenté au comité syndical du 03 décembre dernier. Il a été retenu, une subvention de **5 750 euros** nous a été accordée. Le projet s'élève à 17 950 € HT moins le 5 750 € de subvention soit à 12 200 € HT soit 14 640 € TTC

DEVIS N°2024-45a	
Site :	ZIMMERSHEIM - Parking de la Mairie
Travaux :	Remplacement des luminaires "BOULE"
Contact :	G. ALLOUCHE



Position	Désignation	U	Qté	P.U.	Total H.T.
	Remplacement des luminaires "BOULE" par des luminaires LED type MONTMARTRE de LENZI yc boîtier de protection avec parafoudre intégré comprenant :	ens	1,00	17 950,00 €	17 950,00 €
	- indemnité d'intervention d'une équipe d'électriciens habilités avec nacelle VL21 - déconnexion électrique des 11 mâts existants - dépose des luminaires "BOULE" yc évacuation en centre agréé - fourniture, pose & raccordement de 23 luminaires type MONTMARTRE LED de LENZI en finition INOX+RAL imitation laiton vieilli vernis + température 2700°K + abaissement de puissance - fourniture & raccordement de 11 boîtiers de protection avec parafoudre intégré - essai & mise en service				

TOTAL H.T.	17 950,00 €
TVA 20%	3 590,00 €
TOTAL TTC	21 540,00 €

<p><u>Conditions de règlement</u> : Par virement bancaire à 30 jours date de facture</p> <p><u>Délai de validité de l'offre</u> : 30 jours</p> <p><u>Délai d'intervention</u> : Dès réception du matériel</p>	<p><u>Date du devis</u> :</p> <p>02/09/24</p>
---	---

L'assemblée municipale après avoir délibéré a décidé par 14 voix pour et 1 abstention (Pierre WANNER) de :

- **VALIDER et AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ETPE pour un montant total de 17 950 € H.T – 21 540 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'attribution de la subvention du TEA (Territoire d'Énergie Alsace).

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2024 compte 2158 autres installations, matériel et outillage.

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

5. Tracteur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer de tracteur.

Afin de procéder à son remplacement, Monsieur le Maire a demandé des devis via l'UGAP qui est une centrale d'achat public dont nous sommes adhérents avec la m2A.

Il a consulté les services techniques afin d'identifier leurs besoins.

Le tracteur qui a été retenu est le P1-Tracteur compact KUBOTA LX 351 (35 chevaux) :

- Dispositif de réduction du rayon de braquage
- Prise de force ventrale
- Dispositif de remorquage avant
- Dispositif de remorquage arrière
- Prédiposition tondeuse ventrale
- Fourniture de documentation technique supplémentaire en français sur support papier ou numérique ou accès Internet
- Fourniture de support technique de réparation en français (pièces détachées de mécanique, carrosserie, électricité, ...) sur support papier ou numérique ou accès Internet

Le coût de ce véhicule s'élève à 58 718,06 € HT soit 70 461,67 € TTC

L'ancien tracteur le John Deere pourrait être vendu à un professionnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** l'acquisition d'un Tracteur compact KUBOTA LX 351 pour un prix de 58 718,06 € HT soit 70 461,67 € TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif, à l'article 2157 Matériel roulant.

6. La Communauté des Villes Ariane (CVA) : référent commune

La Communauté des Villes Ariane (CVA) est une association européenne créée en 1998 par l'Agence Spatiale Européenne et le Centre National d'Études Spatiales (CNES). Celle-ci rassemble des villes européennes, des industries partenaires et des agences spatiales travaillant dans le transport spatial européen. Elle a pour ambition de promouvoir l'activité spatiale tant sur les plans scientifique, technique et économique. Chaque ville membre adhère à l'association en tant que tandem composé d'une administration locale ou régionale, et d'une organisation industrielle active dans les activités européennes de

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

transport spatial. Sur notre territoire, c'est le tandem "m2A – Clemessy" qui adhère à cette association depuis 2008.

Chaque année, la présidence de l'association est confiée à un autre tandem européen et pour 2025, m2A et Clemessy auront l'honneur de s'en charger. Nous l'avons déjà portée en 2013, et avec l'ensemble des communes et de nos partenaires, nous avons pu réaliser plus de 30 animations à destination des scolaires et du grand public. Après les Jeux Olympiques de Paris 2024, un nouveau thème „le spatial & moi“ pourrait ainsi être décliné en 2025 sur l'ensemble de nos 39 communes, mais aussi au sein de nos services, de nos entreprises et de tous les partenaires intéressés par la démarche.

Aussi m2A souhaiterait avoir un référent par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de

- **PROPOSER** Madame Geneviève BALANCHE comme référente de la commune

7. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement

Pour rappel, M. le Maire expose les dispositions de l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales qui énoncent que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce présent budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits (voir tableau ci-après). Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

DEPENSES INVESTISSEMENT VOTEES AU BUDGET 2024

chapitre	compte	Budgétisé	1/4 dépenses montants
Investissement - Dépenses		551 837.80	137 959.45
20 - Immobilisations incorporelles		1 400.40	350.10
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	1 400.40	350.10
204 - Subventions d'équipement versées		30 000.00	7 500.00
204 - Subventions d'équipement versées	2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	30 000.00	7 500.00
21 - Immobilisations corporelles		519 240.88	129 810.22
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	582.00	145.50
21 - Immobilisations corporelles	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	10 000.00	2 500.00
21 - Immobilisations corporelles	2131 - Constructions bâtiments publics	50 000.00	12 500.00
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	7 494.48	1 873.62
21 - Immobilisations corporelles	2138 - Autres constructions	16 000.00	4 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	6 767.64	1 691.91
21 - Immobilisations corporelles	2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000.00	2 500.00
21 - Immobilisations corporelles	2157 - Matériel et outillage technique	100 000.00	25 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	206 550.50	51 637.63
21 - Immobilisations corporelles	21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	3 600.00	900.00
21 - Immobilisations corporelles	2173 - Constructions (mise à dispo)	15 859.00	3 964.75
21 - Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport	15 859.00	3 964.75
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel informatique	15 883.30	3 970.83
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Matériel de bureau et mobilier	644.96	161.24
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	60 000.00	15 000.00
23 - Immobilisations en cours		1 196.52	299.13
23 - Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours	1 196.52	299.13

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'

- **Autoriser** M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au courant du mois de mars/avril 2024 (vote du budget primitif entre le 01/01/2024 et le 15/04/2024).

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

- **Autoriser** M. le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

8. Divers

- Cérémonie des vœux du Maire : samedi 11 janvier 2025 : une réunion va être organisée.
- Fête des aînés le 30/01/2025 au Glockabrunna à Balschwiller : réunion lundi 16 décembre 19h30.
- Ouverture d'un nouveau commerce : Maison PALMETTO rue d'Eschentzwiller
- Maîtrise d'œuvre : renforcement des accotements de la rue de Bruebach. La commune de Bruebach prendrait à sa charge son côté.
- Tarif de l'eau en baisse d'ici 2032.

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire

**Tableau des présences au Conseil Municipal de la Commune de ZIMMERSHEIM
du 12 décembre 2024**

Nom et prénom	Qualité	Présence
STURCHLER Philippe	Maire	OUI
BALANCHE Geneviève	1 ^e Adjointe	OUI
SCHWEITZER Éric	2 ^e Adjoint	OUI
UMHAUER Anne-Catherine	3 ^e Adjointe	OUI
PRÉVEL Jean-Philippe	4 ^e Adjoint	OUI
IFFRIG Rémy	C.M.D	OUI
EISENMANN Jean-Claude	C.M	Procuration à Philippe STURCHLER
FIZET Mireille	C.M.	OUI
SIMON Catherine	C.M.	Procuration à Anne-Catherine UMHAUER
WANNER Pierre	C.M.D	OUI
KITTLER WALCH Sandrine	C.M.D	Procuration à Éric SCHWEITZER
GIRARD Silvana	C.M.	OUI
DUBS Hubert	C.M.	Procuration à Geneviève BALANCHE
SCHAEFFER Dominique	C.M.	OUI
PETITHORY Nathalie	C.M.	Procuration à Mireille FIZET

Le Maire

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
auxiliaire